



# L'Écho-des-Bois

Édition octobre 2019



## 1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Voici les dates prévues pour les réunions du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 :

- 1<sup>er</sup> octobre 2019
- 26 novembre 2019
- 28 janvier 2020
- 21 avril 2020
- 19 mai 2020
- 2 juin 2020



Ces réunions sont publiques et les parents qui désirent y assister sont les bienvenus.

Si des parents souhaitent communiquer avec un ou des membres du conseil d'établissement, veuillez laisser un message à la secrétaire de l'école qui fera suivre la demande au membre concerné. Il ou elle se fera un plaisir de vous rappeler dans les plus brefs délais.

Voici les membres parents du conseil d'établissement de cette année :

- Mme Maude Baillargeon
- Mme Isabelle Carrier
- M. Patrice Lauzon
- Mme Mélanie Timmony
- Mme Marie-France Tremblay

## 2. ACTIVITÉS PRÉVUES CE MOIS-CI

Préscolaire : Bonbons, potions et naincantations (résolution d'énigmes en nature)

1<sup>re</sup> année : Tortue Berlue (pièce de théâtre)

2<sup>e</sup> année : Cap au Vents (fabrication de cerf-volant)

Les informations supplémentaires vous seront communiquées par les enseignants concernés.

## 3. PAIEMENT DES EFFETS SCOLAIRES

Comme par le passé, le paiement des effets scolaires pourra se faire par internet. Vous devez porter une attention particulière lors du paiement afin d'utiliser le bon numéro de référence qui doit correspondre à l'école et non au service de garde. Un courriel vous sera acheminé pour vous aviser qu'un état de compte est disponible sur le Portail Parents. Veuillez noter qu'il est toujours possible de payer comptant ou par chèque au nom de l'école à l'Orée-des-Bois.

#### 4. HABILLEMENT EN CAS DE PLUIE

Nous vous rappelons que les enfants doivent être habillés en conséquence lorsque la météo annonce de la pluie puisqu'à moins d'une pluie abondante, les activités extérieures ont lieu.

#### 5. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité de tous et de permettre aux enseignants d'accueillir les élèves adéquatement, nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler sur les étages pendant les heures de classe soit de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 50 à 15 h 15.

#### 6. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE À VENIR

Le vendredi **18 octobre** sera une journée pédagogique. Il **n'y aura pas d'école** à cette date, toutefois le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.

#### 7. HALLOWEEN

La fête de l'Halloween est à nos portes. Les élèves attendent cette journée avec beaucoup d'impatience. Plusieurs ont déjà commencé à se préparer. Voici quelques consignes très importantes à respecter pour que cette fête soit une réussite.



Le jeudi 31 octobre, les élèves pourront se déguiser en après-midi. Des activités auront lieu dans les classes. Fantômes, clowns, sorcières, etc. défilent à l'intérieur de nos murs. **Aucun masque, accessoire ou costume à caractère violent ne sera accepté.**

Les élèves qui fréquentent le service de garde pourront se déguiser sur l'heure du dîner.

#### 8. RENCONTRE DE PARENTS : fin de la première étape

Le 14 novembre pendant la journée et en soirée, vous aurez l'opportunité de rencontrer l'enseignante de votre enfant. Le 28 octobre, vous recevrez un communiqué vous permettant de donner vos disponibilités pour cette rencontre. Il est important que ce document soit retourné rapidement à l'école pour nous permettre de finaliser les horaires des rencontres. De plus, nous demandons aux parents qui peuvent le faire de choisir un rendez-vous pendant la journée. Cela permettra de mieux organiser l'horaire de la soirée qui est un moment très populaire.

#### 9. SERVICE DE GARDE : rappel

Arrivée : Les parents doivent **accompagner** leur enfant jusqu'à l'éducatrice afin de confirmer son arrivée.

Départ : les parents doivent **confirmer** le départ de leur enfant à l'éducatrice avant de quitter le service de garde.

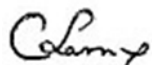
**RAPPEL**

Soyez assuré que ces mesures sont mises en place pour assurer la sécurité de vos enfants.

## 10. ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Depuis l'an passé, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé qu'il exigeait que les écoles dispensent des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire, 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année. Ces contenus ont été déployés de façon progressive l'an passé et ça se poursuivra cette année, et de façon plus intensive dans les prochaines années.

Aussi, afin d'informer les parents, le MEES propose des fascicules, par niveau scolaire, destinés aux parents. Ils vous seront acheminés sous peu. Vous pourrez ainsi constater que les contenus en orientation à la sexualité respectent l'âge et le développement des élèves, tout en étant conformes aux recommandations des experts, dont l'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO.



Christine Lamy, directrice